



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2014/26/ 0000149

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC
QUARTIER DE LA GARE
QUAI DE LA GARE

58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

n° SIREN 393635230

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières : MEMBRE DE LA COOPÉRATIVE AVENIR BENNES ET SERVICES (488 376 278)

La présente licence est valable du 01/07/2014 au 30/06/2024

Délivrée à DIJON(FRANCE)

le 22/05/2014

(2)

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

Pour le Préfet de la Région Bourgogne
et par délégation,
Le Responsable du Pôle Administration des transports routiers

Jean-François JACQUET



(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.